

Rapport du comité de la section vaudoise de la Société militaire fédérale, à l'assemblée générale du 10 septembre 1865

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **10 (1865)**

Heft 20

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RAPPORT

*du Comité de la section vaudoise de la Société militaire fédérale,
à l'assemblée générale du 10 septembre 1865.*

Messieurs,

Conformément à l'art. 6 du règlement, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons rempli notre mandat.

Ensuite des décisions prises à l'assemblée générale du 31 juillet 1864 et des pleins pouvoirs dont il était nanti, votre Comité a offert, au nom des officiers de la section vaudoise, une collation à la députation valaisanne, à son passage à Lausanne, lorsqu'elle se rendit à Fribourg, avec la bannière fédérale, pour assister aux assemblées générales de la Société; nous avons cru devoir inviter MM. les officiers genevois à prendre part à cette réunion, ce dont nos confédérés ont paru très reconnaissants.

Cette réception a occasionné une dépense de 1044 fr. 15 c.

A cette occasion nous devons faire remarquer que l'on voit fréquemment des officiers assister aux réunions et aux fêtes fédérales ou cantonales, et profiter des avantages réservés aux membres de la Société, quoiqu'ils refusent d'en faire partie et d'en supporter les charges. C'est un abus qu'il suffit, espérons-nous, de signaler pour qu'il ne se renouvelle pas.

Vous avez été représentés à la dernière assemblée générale à Fribourg par votre Comité; plusieurs de ses membres n'ont pu y assister par suite de diverses circonstances indépendantes de leur volonté.

Un nouveau règlement de la Société a été adopté dans cette assemblée; il nous en a été adressé un certain nombre d'exemplaires imprimés qui déposent sur le bureau à votre disposition.

Votre Comité n'a pu réaliser le vœu exprimé concernant la création d'une bibliothèque et d'une collection de modèles. La question du local est le principal obstacle qui se présente; cependant cet objet intéressant n'est point perdu de vue et nous espérons pouvoir vous faire prochainement des propositions à cet égard.

Selon l'invitation qui lui en avait été faite, votre Comité a organisé pendant l'hiver des réunions familiales pour s'occuper de questions militaires. Ces réunions ont eu lieu à l'hôtel des Trois-Suisses, à Lausanne, le soir, deux fois par mois. Elles ont été fréquentées presque

exclusivement par des officiers résidant à Lausanne. Cependant nous avons vu avec plaisir paraître de temps en temps quelques officiers d'autres parties du canton. Grâce au concour obligé de quelques officiers, entr'autres de MM. Cuénod, capitaine, Van Berchem, de Vallière, Tronchin, Veillon, Cérésolé, conseiller d'Etat, Mettraux, etc., qui ont bien voulu traiter des sujets spéciaux, ces réunions ont été instructives et ont donné lieu à quelques discussions intéressantes.

La question des routes stratégiques a été traitée par M. le capitaine Cuénod, qui s'occupe de leur construction; il a pu donner de nombreux renseignements et placer sous les yeux de ses auditeurs plusieurs plans et des dessins fort bien faits.

M. le lieutenant-colonel Van Berchem a fait une étude approfondie des fusils se chargeant par la culasse et en a signalé les avantages, tout en faisant cependant ressortir les nombreuses qualités de notre nouveau fusil d'infanterie et tout le parti que peuvent en tirer les mains vigoureuses et intelligentes de nos soldats suisses.

Le Département militaire fédéral avait bien voulu confier au Comité, pour cette séance, les armes qui lui ont été envoyées par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Ces armes ont en outre été exposées pendant plusieurs jours au bureau du contrôle du Département militaire.

M. le major de Vallière a lu un travail consciencieux sur l'instruction des sous-officiers. Nous espérons que cette question sera reprise et bien étudiée, car s'il importe que notre armée soit commandée par de bons officiers, il importe aussi qu'ils soient bien secondés par des sous-officiers capables, ayant de l'instruction, de l'expérience et en même temps de l'autorité sur le soldat.

Vous vous joindrez certainement à nous pour exprimer notre reconnaissance à MM. les officiers qui, par leur obligé concours, ont donné de la vie et de l'intérêt à ces réunions familiales.

Votre Comité s'est aussi occupé d'une question qu'il soumet aujourd'hui à vos délibérations; il s'agit de la publication d'un recueil de chants militaires.

Depuis longtemps le besoin s'en fait sentir; nos soldats chantent en général très mal et blessent souvent les oreilles par des chants à peine permis à un buveur en goguette; de plus, faute de musique, il est presque impossible de chanter en chœur nos plus beaux airs nationaux.

Le Comité a nommé une commission spéciale, composée de MM. J. Morin, major; A. de Loës, major et H. Masset, lieutenant, pour élaborer un projet.

Acceptant leur mandat, ces Messieurs se sont mis à l'œuvre avec

un vrai dévouement, en s'entourant des lumières d'un grand nombre d'artistes et d'amateurs.

Nous croyons qu'ils ont complètement réussi et que le recueil qu'ils proposent, composé avec le plus grand soin, peut être accepté tel quel. Morceaux choisis, faciles et variés, formant un volume portatif et d'un prix peu élevé.

Vous entendrez, Messieurs, les propositions qui sont faites pour sa publication.

Nous croyons devoir exprimer ici à MM. les membres de la commission nos sincères remerciements.

Le Comité a eu plusieurs séances à Lausanne, mais, pour éviter des déplacements à quelques-uns de ses membres, et obtenir néanmoins l'avis de tous, il a dû prendre plusieurs décisions par correspondance.

Il nous reste, Messieurs, à vous exposer la situation financière de la Société.

Au 31 août 1864, le solde en caisse était de . . . Fr. 1243 87

Les recettes se sont élevées à . . . » 1350 46

Total . . . Fr. 2594 33

Les dépenses se sont élevées à . . . » 1236 65

Il reste en caisse . . . Fr. 1357 68

Dans ce chiffre n'est pas comprise la finance de l'année actuelle, dont la perception n'a pu être opérée au commencement de l'année comme le veut le règlement. La finance de 1864 n'ayant été perçue qu'à la fin de l'année, il nous a paru convenable de ne pas faire suivre de trop près le paiement de la finance de 1865.

Vous remarquerez que les fonds en caisse ont produit un intérêt de 39 fr. 10 c. qui a été ajouté aux recettes.

Nous vous proposons, Messieurs, de faire examiner et d'approuver les comptes qui vous sont présentés.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans vous parler de l'inauguration du monument Winkelried, qui a eu lieu le 3 courant à Stanz, et à laquelle votre Comité a été invité. Votre président a cru devoir y assister, les autres membres du Comité se trouvant empêchés. La Société a été en outre représentée par plusieurs autres officiers, tous heureux de retremper leur patriotisme au souvenir d'un des événements les plus glorieux de notre histoire nationale et du plus bel exemple de dévouement qu'elle nous donne.

Nous n'avons pas à vous faire le récit de cette fête, ni la description du monument ; il suffit de dire que vos représentants ont été cordialement reçus par leurs frères d'armes d'Unterwald, qu'ils

ont été heureux de se trouver au milieu des descendants des fondateurs de la Patrie commune et de visiter le berceau d'une liberté chèrement achetée, dont le dépôt nous est maintenant confié.

Fiers de cet honneur, travaillons tous à nous en rendre dignes, et que chacun de nous, à l'exemple de Winkelried, soit toujours prêt à mourir pour la Patrie et à tout sacrifier pour la Liberté !

Lausanne, le 9 septembre 1865.

Le président du Comité,
E. TISSOT, lieut.-colonel.

QUELQUES MOTS SUR LE TIR AU FUSIL DANS NOTRE ARMÉE.

Il est superflu de chercher à faire ressortir combien l'introduction du fusil rayé dans toute l'armée est importante et les nouveaux efforts qu'elle nécessite pour le perfectionnement du tir. Gouvernements et soldats l'ont également compris, et, de toutes parts, un élan réjouissant s'est fait remarquer pour encourager l'exercice du tir : de la part des autorités, en accordant des subventions aux sociétés de tir et en créant des écoles de tir ; de la part des soldats, en se faisant recevoir dans les sociétés de tir aux armes de guerre et en prenant part aux exercices libres qu'elles organisent. — Chacun a senti que l'amélioration du tir devait accompagner l'amélioration des armes. Toutefois, hâtons-nous de le dire, il reste encore beaucoup à faire, et si l'on peut se féliciter de ce qui s'est passé depuis deux ans à cet égard dans notre canton (Vaud), il ne faut s'en féliciter que comme d'un symptôme encourageant pour l'avenir.

Malheureusement dans notre canton, tout effort énergique amène assez généralement à sa suite un temps d'arrêt ou de repos qui peut facilement devenir un temps de recul. Prenons-y garde et évitons-le, car ce qui a été fait est peu de chose en comparaison de ce qui reste encore à faire.

En effet, quelle est la première chose nécessaire pour pouvoir s'exercer au tir ? Evidemment c'est, après la possession des armes, la création d'emplacements de tir convenables. Or c'est ce qui manque encore dans un très grand nombre de localités, et il sera assez difficile, vu le morcellement énorme de la propriété et son haut prix, de créer de tels emplacements. Pour y arriver il ne suffit plus uniquement du concours des militaires, il faut aussi celui des autorités civiles et de la population en général. Sous ce rapport, nous pouvons nous féliciter